

International Organización Internacional del Café Organização Internacional do Café

Coffee Organization Organisation Internationale du

1896/03

19 septembre 2003 Original: anglais/français

Déclaration des pays producteurs

Le Directeur exécutif a l'honneur de prier les Membres de bien vouloir trouver cijoint copie de la déclaration des pays Membres producteurs demandant instamment à l'Union européenne de re-examiner l'adoption des limites de l'OTA pour le café.

DÉCLARATION DES PAYS PRODUCTEURS AU SEIN DE L'OIC

LES PAYS PRODUCTEURS, PARTIES DE L'ACCORD INTERNATIONAL DE 2001 SUR LE CAFÉ,

Rappelant l'importance vitale du café pour leur économie;

Vu les efforts déployés par les pays producteurs pour l'amélioration de la qualité du café, renforcés par l'application de la résolution 407;

Notant que l'Union Européenne entreprend de mettre en place des instruments pour garantir l'inocuité alimentaire, notamment la fixation des taux limites d'OTA;

Considérant que le projet sur le renforcement de la qualité du café par la prévention de la formation des moisissures, financé par le Fonds Commun pour les Produits de base, le CIRAD, le Gouvernement des Pays-Bas et l'Union Européenne est en cours d'exécution sous la supervision de la FAO;

Vu également que les données fournies par les récentes recherches scientifiques, relatives aux effets de l'OTA sur la santé humaine, semblent indiquer que l'OTA ne représente pas a priori un danger à court terme pour les consommateurs et permettent de conclure que la question du taux d'OTA acceptable n'est pas encore décidée;

Notant avec préoccupation le manque de cohérence et une grande disproportionnalité entre les taux considérés, au sein de l'Union Européenne, pour l'Ochratoxine A dans le café et dans d'autres produits tels que le vin et les céréales ;

CONSIDÈRENT

Qu'il ne serait pas opportun à l'Union Européenne d'introduire des niveaux maximums restrictifs et prohibitifs d'OTA, constituant des barrières techniques non-nécessaires;

S'INQUIÈTENT

Des conséquences désastreuses qu'aurait l'application de telles normes pour les caféiculteurs, réduisant ainsi les effets des programmes de lutte contre la pauvreté;

ET PRIENT INSTAMMENT

L'Union Européenne de reconsidérer l'adoption des niveaux maximums d'OTA envisagés pour toute forme de café.